



spécialités gastronomiques

59

59

Lettre recommandée + AR

N° 7361 0840 5FR

Dossier sinistre N° 39475900152587

v/réf.

n/réf.

le : 07/11/2000

AXA ASSURANCE

Monsieur Claude BEBEAR

Président du Conseil de Surveillance

23, Avenue Matignon

75008 - PARIS

Monsieur le Président,

Mon entreprise totalement sinistrée, les 50 personnes qui y travaillaient pour faire vivre leur famille soit plus de 150 personnes, attendent en vain depuis plus de 8 mois de retrouver leur outil de travail, en dépit d'un contrat d'assurance dont la validité n'est pas discutée, qui aurait dû apporter la protection du risque synonyme de sécurité, de garantie, de pérennité des emplois et des biens, correspondant à la philosophie des assurances.

Or, AXA ASSURANCE se soustrait totalement à ses obligations contractuelles.

En effet, le service AXA ASSURANCE en charge du dossier SAPAR, dès le jour de l'incendie de mon entreprise, et avant toutes enquêtes, à orienté le dossier, n'hésitant pas à déployer des efforts récusés par tout homme d'honneur, puis malgré la décision de classement sans suite du parquet au motif d'absence d'infraction, continue à organiser des tentatives de démonstrations fallacieuses et étonnantes d'incompétence de la part de ses experts, pour maintenir sa position et la prolonger par une résistance abusive, en prenant l'initiative d'engager une action civile retardant le versement de l'indemnité désormais due, sans considération du trouble moral et pécuniaire, imposé par cette attitude au personnel anxieux de son futur et nuisible à l'entreprise.

Le comportement blâmable du service AXA à contraint SAPAR à demander l'autorisation (obtenue) d'assigner à jour fixe votre Compagnie, afin qu'elle respecte ses engagements.

Subissant le système mis en place par le service AXA, ou les effets d'un dysfonctionnement du service AXA, (ayant "obligation de faire progresser le taux de rentabilité de 12 à 15%, promis par le Président à ses actionnaires"), des questions se posent :

" Êtes vous informé, Monsieur le Président des méthodes mises en oeuvre par votre service ? "

Si vous n'êtes pas informé, la situation apparaît d'une grande gravité.

Si vous êtes informé, le retentissement de ces faits pourrait être majeur, hautement perturbant voire dommageable, même pour AXA ASSURANCE numéro 1 mondial.

Mais, peut-être, êtes vous mal informé.

La qualité des produits des entreprises étant directement de la compétence de leur Président, en se situant sur un terrain autre que celui de la justice et d'une polémique médiatique non encore engagée, je sollicite auprès de vous, Monsieur le Président, un entretien afin d'apporter mon témoignage au plus haut responsable de la Compagnie AXA ASSURANCE, concernant certaines méthodes mises en oeuvre par le service de votre Compagnie et qui pourraient être interprétées comme la négation de toute morale.

Dans cette attente,

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Le Président Directeur Général
Jean-Claude AUGÉ**

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ
Z.A. LA BAUVE
77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone : 01 64 36 55 30
Télécopie : 01 64 36 55 38

S.A. CAPITAL 900.000 F
R.C. MEAUX 62 B 58
SIRET 746 230 588 00017
APE 3504.



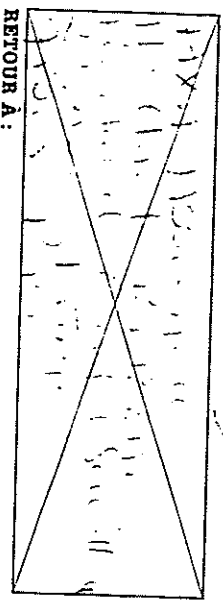
RA 7361 0840 5FR

Présenté le :

Distribué le **8 NOV 2000**
Signature du destinataire

[Handwritten signature]

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**



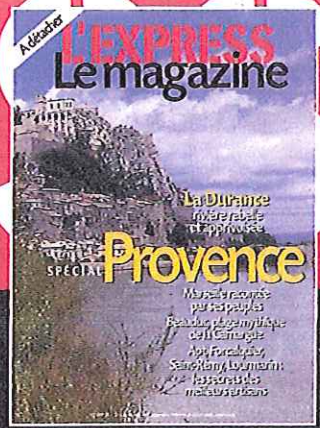
REN 356 000 000 RCS NANTERRE

AVIS DE RÉCEPTION

AR

L'EXPRESS

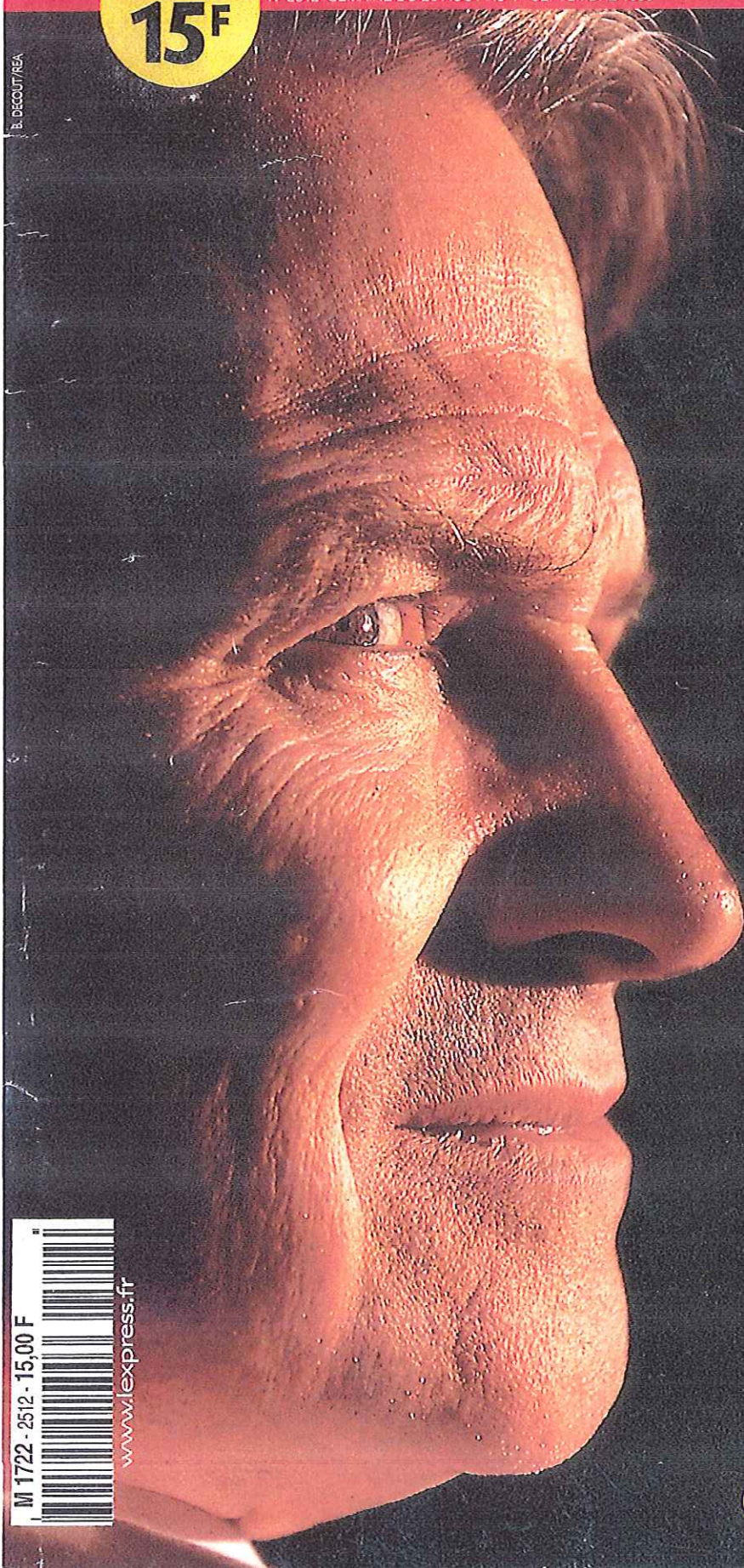
L'EXPRESS



PRIX
SPÉCIAL ÉTÉ
15^F

N° 2512 SEMAINE DU 26 AOÛT AU 1^{er} SEPTEMBRE 1999

B. DECOUT/REA



**Affaire BNP,
Paribas,
Société générale**

Bébéar

**L'homme
qui tire
toutes
les ficelles**

Fusions

**Les salariés
racontent**

Révélations

**L'héritage du
comte de Paris**

M 1722 - 2512 - 15,00 F



www.lexpress.fr